

**Auteur :** Jérôme Saglier, président de la commission « Nutrition et portage de repas à domicile » de la Fédésap<sup>1</sup> ([www.fedesap.org](http://www.fedesap.org)) et gérant fondateur de la structure de portage de repas à domicile Appétits & Associés ([www.appetits-associes.fr](http://www.appetits-associes.fr))

# Le portage de repas en quête de reconnaissance

La composante alimentaire n'est pas encore suffisamment intégrée dans les actions de prévention du maintien à domicile. Manger, bien manger, avoir de l'appétit est souvent l'un des rares plaisirs restant pour les personnes dépendantes. Notre société peut-elle continuer d'ignorer qu'en France certains meurent encore de dénutrition ?

**AU QUOTIDIEN**, dans notre activité de portage, nous rencontrons la pathologie de la dénutrition et constatons que celle-ci est trop souvent sous-évaluée, voire ignorée. Lors de sorties d'hospitalisation vers le domicile, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, l'assistante sociale prévoit des aides techniques et humaines comme un lit médicalisé, un fauteuil roulant, le passage d'une aide ménagère et d'une infirmière, mais fréquemment la partie alimentaire est peu ou pas traitée comme si cela n'était pas une composante du maintien à domicile. Or, sans solution pérenne pour manger, les risques d'une réhospitalisation rapide sont fréquents. De la même manière, nous avons régulièrement des nouveaux clients qui, bien que suivis par des aidants professionnels, arrivent chez nous en état de dénutrition. Combien d'aidants familiaux ou professionnels nous disent : « *C'est normal si elle ne mange pas, elle est âgée* ». Au-delà de la dimension

sociale et humaine inacceptable à laisser nos anciens dans des situations de dénutrition, ces hospitalisations à répétition liées de manière directe ou indirecte à la dénutrition sont aussi un coût financier important pour notre système de santé. De plus, elles génèrent fréquemment des avancées rapides de la dépendance nécessitant des placements en institution.

**PORTAGE ET DÉPENDANCE.** Le portage de repas à domicile concerne essentiellement une clientèle dépendante et âgée<sup>2</sup> mais, depuis une quinzaine d'années, a beaucoup évolué avec l'arrivée de nouveaux acteurs proposant une prestation orientée vers le plaisir, le maintien du lien social et une alimentation variée et équilibrée qui respecte les attentes et habitudes de la personne. Pourtant cette prestation continue à avoir une image négative basée sur une alimentation peu qualitative et une offre limitée auprès d'une partie du public et des aidants professionnels. Le législateur, avec la loi ASV<sup>3</sup>, n'a pas facilité cette évolution. Il a laissé le portage de repas, sous le régime de la déclaration et considère cette prestation comme une simple aide technique et non comme une vraie solution de maintien à domicile et de lutte contre la dénutrition. Un taux de TVA à 10 % nous est appliqué quand les prestations liées à la dépendance sont sous le régime du taux réduit à 5.5 %. Notre prestation n'est pas financée par les dispositifs liés au handicap (PCH<sup>4</sup>...) et avec la loi ASV, en théorie, elle n'est plus prise en compte dans les plans APA<sup>5</sup>. Le portage de repas ne peut pas non plus être labellisé Handéo.

# Les besoins et le respect des attentes

L'alimentation est un des facteurs clefs du processus de maintien à domicile avec, d'une part, une dimension physiologique ou besoin nutritionnel et, d'autre part, une dimension psychologique et sociale intégrant les notions de plaisir, confort, de

bien-être et de lien social. En fonction du degré de dépendance et de critères multiples qu'ils soient culturels, sociaux, sociologiques, économiques, de santé, différentes solutions organisationnelles sont envisageables pour s'alimenter à domicile :

- » faire ses courses et cuisiner de manière autonome ;
- » se faire livrer ses courses et cuisiner ;
- » manger au restaurant ;
- » avoir recours à une auxiliaire de vie pour cuisiner ;
- » et mixer ces différentes solutions.

**LE CAS PAR CAS PRÉVAUT.** L'analyse des attentes, des besoins et du contexte social et économique est un préalable indispensable pour choisir une solution pour s'alimenter qui favorisera un maintien à domicile de qualité. Aucune solution n'est définitive et il est nécessaire de la faire évoluer dans le temps. Pour autant les solutions évoquées sont-elles disponibles sur tout le territoire ? Peut-on, en situation de dépendance, réellement passer de l'une à l'autre ? Le niveau qualitatif des solutions est-il homogène ? Le portage de repas à domicile est une réponse à un ou des stades de dépendance et à des attentes bien particulières des bénéficiaires et de leurs aidants, sans être une solution universelle adaptée à toutes les situations. Cette prestation par l'image véhiculée est rarement souhaitée par le client mais souvent mise en place à la suite d'une situation d'urgence comme une hospitalisation, une brusque perte d'autonomie, la fatigue des aidants, le besoin d'un régime alimentaire spécifique ou d'une texture modifiée. Les services de portage de repas ont évolué au cours de la

dernière décennie avec une diversification de l'offre s'appuyant sur un choix large de composants alimentaires quotidiens pouvant être sélectionnés et un accompagnement social. Notre démarche a pour but de favoriser au travers de cette prestation, l'autonomie et le renforcement des liens sociaux. Au-delà du portage de repas qui est un outil structurant au service du maintien à domicile, il nous faut réfléchir à une approche plus globale de l'alimentation, pour les personnes à domicile en perte d'autonomie, avec des solutions pratiques pour manger sain et équilibré dans un cadre de confort et de plaisir. Cela permettrait de lutter contre la dénutrition, de favoriser une bientraitance alimentaire et le maintien à domicile donc de retarder les entrées en institution et réduire le nombre d'hospitalisations et par voie de conséquence diminuer les dépenses de soins et de santé.

1. Fédération française de services à la personne et de proximité. 2. Moyenne d'âge : 87 ans. 3. Loi d'adaptation de la société au vieillissement. 4. Prestation de compensation du handicap. 5. Allocation personnalisée d'autonomie.

## VERS UN PORTAGE ÉCORESPONSABLE

**Le portage de repas à domicile a tous les atouts pour innover et devenir une activité écoresponsable en s'appuyant sur une alimentation en circuit court, l'agriculture raisonnée, une logistique du dernier kilomètre décarboné, des emballages recyclables. Tout cela repose sur une implication et un soutien réels des pouvoirs publics afin de faire émerger ces acteurs innovants et maintenir un prix de marché supportable par les acteurs finaux.**